



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absents			
1 procuration	Jean-Antoine Espinosa donne pouvoir à Romain Espinosa		
Secrétaire de séance :	Romain ESPINOSA		
Délibération :	07.04.08		
Objet :	Subvention de fonctionnement aux associations – exercice 2026		
Rapporteur :	Romain ESPINOSA		
N° Acte :	7.5.3		

Le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de la commune. Il est un vecteur essentiel pour le dynamisme et l'attrait du village.

En cela il est important pour la commune d'apporter son soutien dans le fonctionnement des associations locales.

Pour l'année 2026, plusieurs demandes de subventions ont été formulées et examinées :

Associations Caderoussiennes	Subvention Fonctionnement 2026 BUDGET PRINCIPAL
OCCE Maternelle	1 660,00 €
OCCE Elémentaire	9 610,00 €
La Boule du Rhône	1 100,00 €
Comité des fêtes de Caderousse	5 000,00 €
Lei Bareulaires de Caderousse	450,00 €
Cartable et Farandole	3 088,00 €
Association Paroissiale de Caderousse	450,00 €



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Société Nautique de Caderousse	1 000,00 €
Le Pas	400,00 €
La Levado	800,00 €
Les Cabanes	84 145,00 €
ARCAD Club Jeunes	38 000,00 €
ARCAD Foyer Ruraux	6 000,00 €
Costumes et Traditions	200,00 €
Union Sportive Caderoussienne	8 000,00 €
Les Vieux Crampons	300,00 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Caderousse	800,00 €
Bibliothèque Lire autour de la Digue	1 400,00 €
Tennis Club	2 500,00 €
BCC	1500,00 €
CADLAB	800,00 €
La Piboule	1 100,00 €
Arts Martiaux de Caderousse	1 500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Caderousse	1 000,00 €
Club Canin	100,00 €
Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre	1 000,00 €
Club Atout Cœur	1 100,00 €
Société de Chasse l'Alouette	2 300,00 €



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Parlaren Cadarouso	450,00 €
Les Cheveux Blancs de l'Île Verte	2 100,00 €
Divine Quincaillerie	800,00 €
Carrousel Arts de Scènes	150,00 €
Les Jardins de Caderousse	350,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS CADEROUSSIENNES	179 153,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Subvention Fonctionnement 2026 BUDGET PRINCIPAL
DDEN	50,00 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	200,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES	250,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS CADEROUSSIENNES+ EXTERIEURES	179 403,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles : L2121-29 ; L2131-11 et L1611-4 ;

Vu la délibération n°07.04.012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026.

Considérant que l'obtention de subvention est nécessaire pour permettre aux associations de réaliser et développer leurs activités ;

Considérant les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens signées avec l'association Arcad et l'association les Cabanes, jointes en annexes de la présente délibération.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le versement des subventions mentionnées ci-dessus, au titre de l'exercice 2026.
- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Arcad et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.
- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Les Cabanes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

- Que les crédits sont inscrits au budget et les dépenses imputées à l'article 6574 du budget primitif communal.

Madame Salvador, Monsieur Légerot et Madame Bécart, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Dossier adopté à l'unanimité

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

Pour extrait conforme

Caderousse le 08 avril 2026

Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL

Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA

